






À l'échelle départementale, l'emploi salarié recule dans le Tarn (-0,4 %) et le Tarn-et-Garonne (-0,3 %). Il est stable ou quasi stable dans les Pyrénées-Orientales, le Lot, l'Aude et l'Aveyron (-0,1 %), ainsi qu'en Haute-Garonne, dans l'Hérault, le Gard et l'Ariège (+0,1 %). L'emploi progresse légèrement en Lozère et dans le Gers (+0,2 %) et plus nettement dans les Hautes-Pyrénées (+0,6 %).

L'emploi intérimaire augmente ce trimestre (+0,7 %, soit 360 postes supplémentaires). Sur un an, l'intérim progresse en Occitanie (+1,2 %), alors qu'il recule au niveau national (-0,5 %). Cette hausse est portée par l'industrie (+6,0 % sur un an)

et, dans une moindre mesure, par le tertiaire marchand (+0,3 %), compensant le recul observé dans la construction (-0,7 %). Les effectifs intérimaires diminuent plus fortement dans les secteurs traditionnellement peu utilisateurs de ce type d'emplois, à savoir le tertiaire non marchand (-4,2 %) et l'agriculture (-27,9 %).

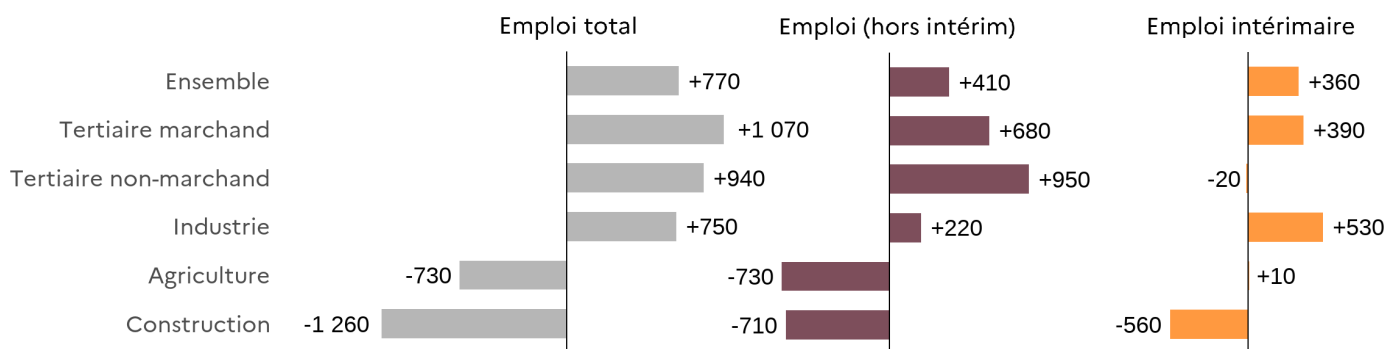
Le taux de recours à l'intérim demeure stable dans la région, à 2,3 %.

Emploi salarié total et intérimaire par secteur d'activité en Occitanie au 1^{er} trimestre 2026

Secteur d'activité	Emplois totaux (T1 2026)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Emplois intérimaires (T1 2026)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture 	31 830	-2,2 %	-2,4 %	190	+3,1 %	-27,9 %	0,6 %
Construction 	135 600	-0,9 %	-1,9 %	12 230	-4,3 %	-0,7 %	9,0 %
Industrie 	255 150	+0,3 %	+0,3 %	15 310	+3,6 %	+6,0 %	6,0 %
Tertiaire marchand 	993 520	+0,1 %	+0,1 %	20 140	+2,0 %	+0,3 %	2,0 %
Tertiaire non-marchand 	785 740	+0,1 %	+0,1 %	3 170	-0,5 %	-4,2 %	0,4 %
Total Occitanie	2 201 840	0,0 %	-0,1 %	51 040	+0,7 %	+1,2 %	2,3 %
Total France métropolitaine	26 403 310	-0,0 %	-0,2 %	693 840	-0,4 %	-0,5 %	2,6 %

Sources : Insee – Estimations trimestrielles d'emploi, Dares – Emploi intérimaire, Données corrigées des variations saisonnières.

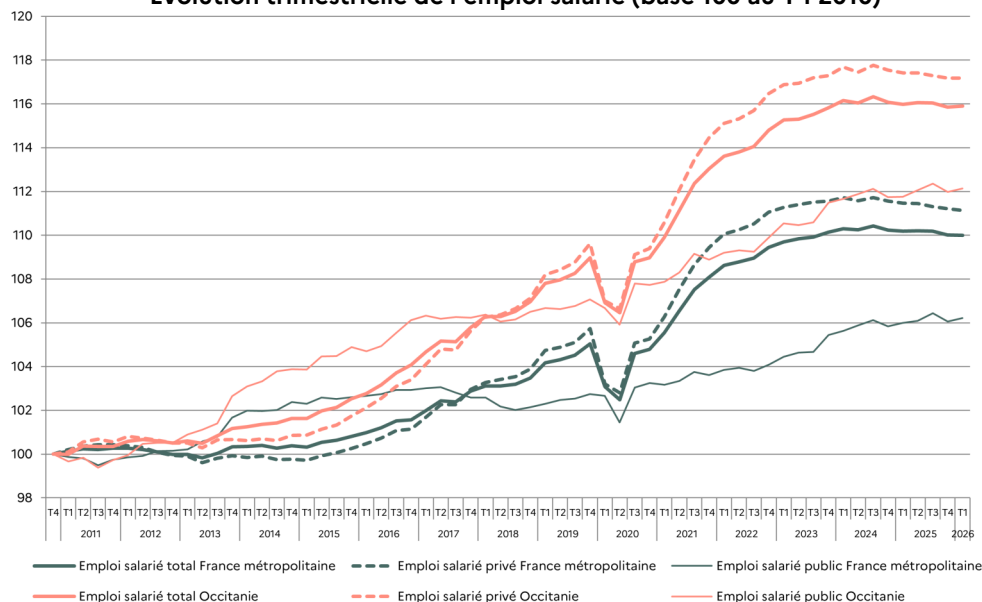
Contribution de l'emploi intérimaire à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au 1^{er} trimestre 2026



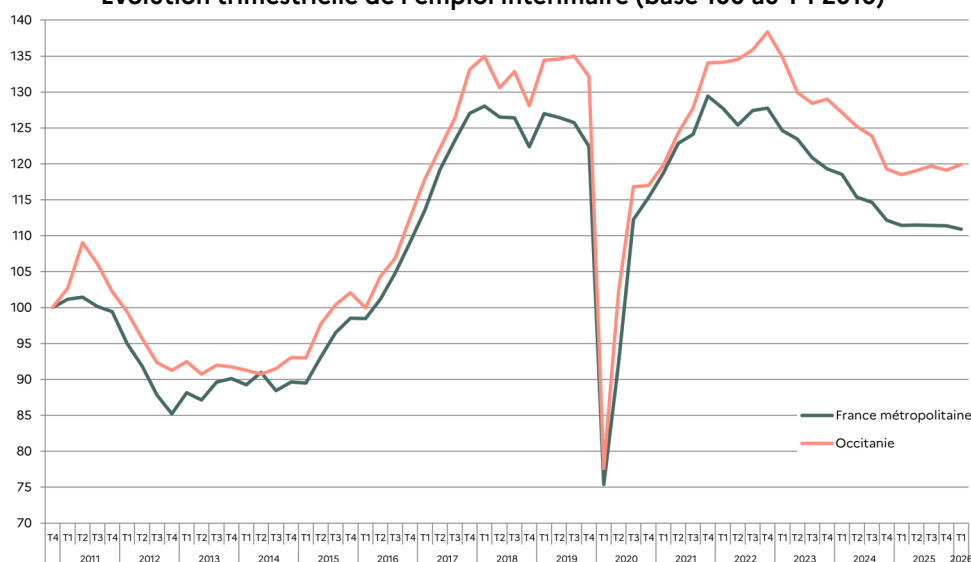
Sources : Insee – Estimations trimestrielles d'emploi, Dares – Emploi intérimaire, Données corrigées des variations saisonnières.

Consulter les données détaillées d'emploi [ici](#)

Évolution trimestrielle de l'emploi salarié (base 100 au T4 2010)



Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire (base 100 au T4 2010)



Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

Le recul de l'apprentissage se confirme

Au 31 mars 2026, 80 610 jeunes effectuent un apprentissage dans une entreprise de la région, soit une baisse de 6,3 % en un an (5 420 jeunes en moins), confirmant un recul de ce levier d'insertion dans l'emploi, après une très forte progression au cours des années précédentes.

Cette baisse résulte pour partie de conditions de financement moins favorables et pour partie du manque de visibilité exprimé par les dirigeants d'entreprises.

Jeunes en apprentissage par secteur d'activité de l'employeur

	Jeunes en apprentissage au 31 mars 2026	Évolution annuelle
Agriculture	1 950	-2,0 %
Construction	9 870	-4,0 %
Industrie	10 790	-6,2 %
Tertiaire marchand	51 190	-6,0 %
Tertiaire non-marchand	6 820	-12,5 %
Total Occitanie	80 610	-6,3 %
Total France métropolitaine	351 630	-5,3 %

Source : Système d'information sur l'apprentissage, 04/05/2026, Dares.



La demande d'emploi progresse légèrement

Au 1^{er} trimestre 2026, la région compte 584 320 demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C, soit une légère hausse de 0,2 % par rapport au trimestre précédent.

Sur l'année écoulée, la demande d'emploi augmente de 4,3 %, une progression comparable à celle observée en France hors Mayotte (+4,7 %).

Si l'on exclut les bénéficiaires du RSA et les jeunes suivis par les missions locales, le nombre de demandeurs d'emploi est en augmentation de 2,1 % sur un an.

Loi pour le plein emploi

Depuis janvier 2025, les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'engagement jeune ou en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont inscrits automatiquement à France Travail.

La Loi pour le Plein Emploi a un effet mécanique à la hausse sur le nombre de personnes inscrites. Le suivi des demandeurs d'emploi ABC hors RSA et jeunes accompagnés en mission locale (ML) permet de mieux appréhender l'évolution conjoncturelle.

Depuis avril 2025, ces séries sont, de plus, affectées à la hausse par l'entrée en vigueur du nouveau barème de sanctions.

Sur un an, les demandeurs inscrits de moins de 25 ans sont en forte augmentation (+13,8 %), ce qui s'explique pour partie par l'inscription automatique des jeunes accompagnés par les missions locales.

Nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits au cours du 1^{er} trimestre 2026 en catégories A, B et C

	Inscrits France Travail	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
Catégorie ABC	584 320	+0,2 %	+4,3 %
Catégorie ABC (Hors BRSA et jeunes en parcours)	465 660	+0,7 %	+2,1 %
Hommes	286 200	+0,1 %	+5,0 %
Femmes	298 120	+0,3 %	+3,7 %
Moins de 25 ans	84 530	-0,2 %	+13,8 %
25 - 49 ans	341 340	+0,3 %	+3,5 %
50 ans et plus	158 450	+0,1 %	+1,5 %
Longue durée (> 1 an)	268 530	+2,4 %	+9,0 %
France (hors Mayotte)	5 747 200	+0,6 %	+4,7 %



Le taux de chômage continue d'augmenter pour le 5^e trimestre consécutif

En Occitanie, le taux de chômage s'établit à 9,5 % au 1^{er} trimestre 2026, en hausse de 0,1 point par rapport au trimestre précédent. En France métropolitaine, il progresse de 0,2 point pour atteindre 7,9 %.

Cette hausse du chômage s'inscrit dans un contexte de ralentissement du marché du travail. Elle doit toutefois être mise en perspective avec le taux d'activité qui atteint son plus haut niveau historique ce trimestre, à 75,6 %.

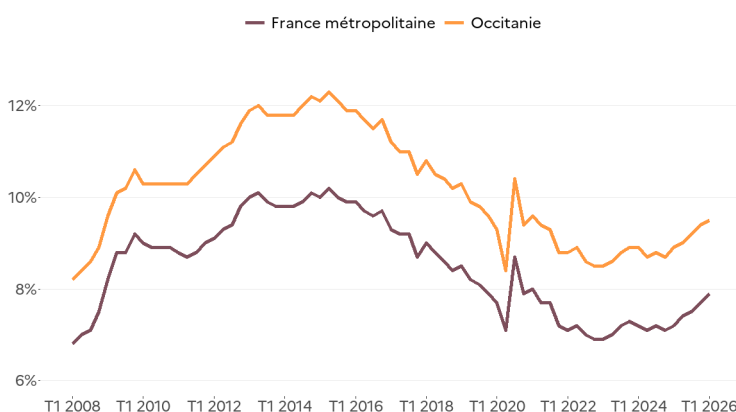
Sur un an, le taux de chômage augmente de 0,6 point dans la région et de 0,7 point au national. La Corse enregistre la plus faible hausse (+0,5 point), tandis que l'Île-de-France affiche la plus forte hausse (+0,7 point).

L'Occitanie reste la deuxième région la plus tou-

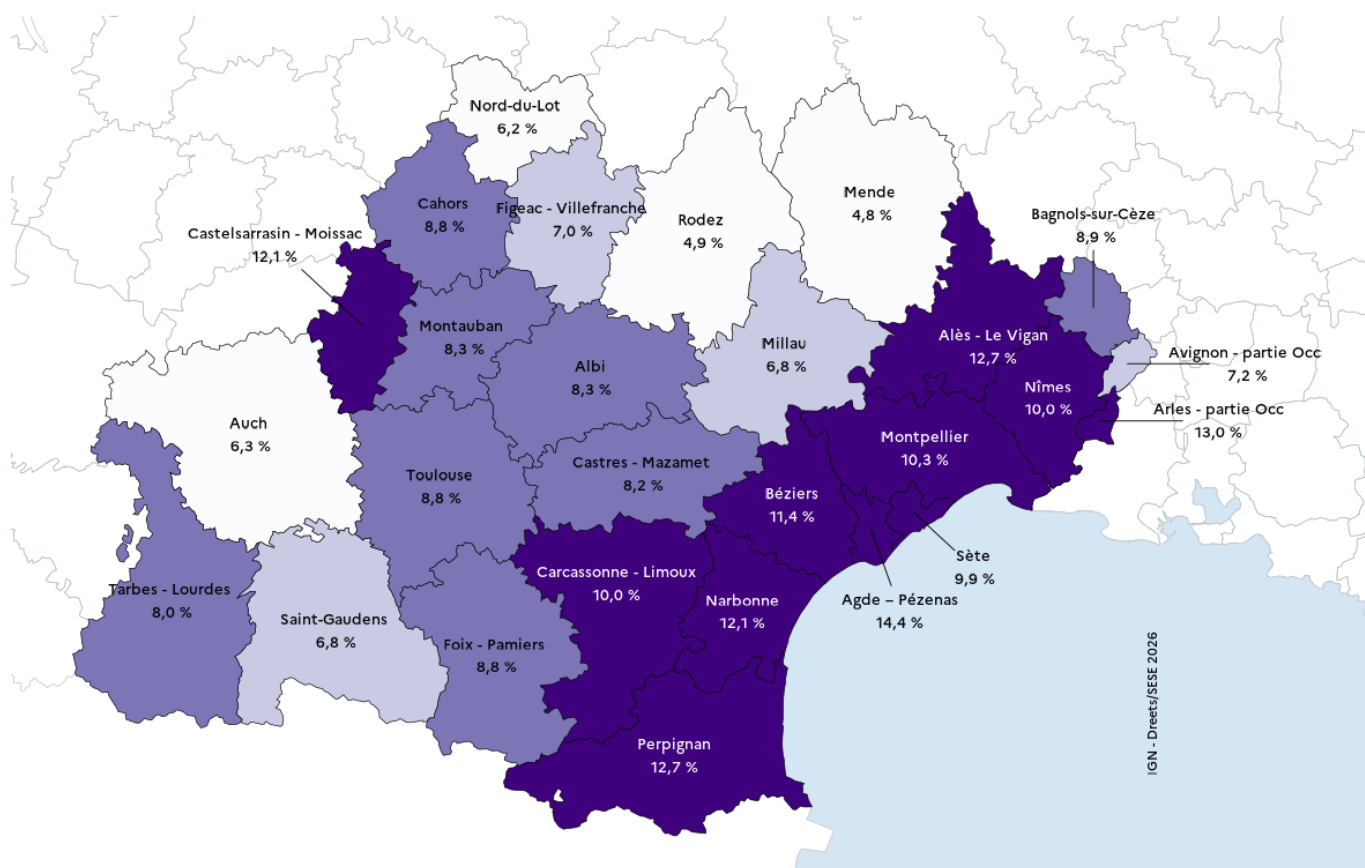
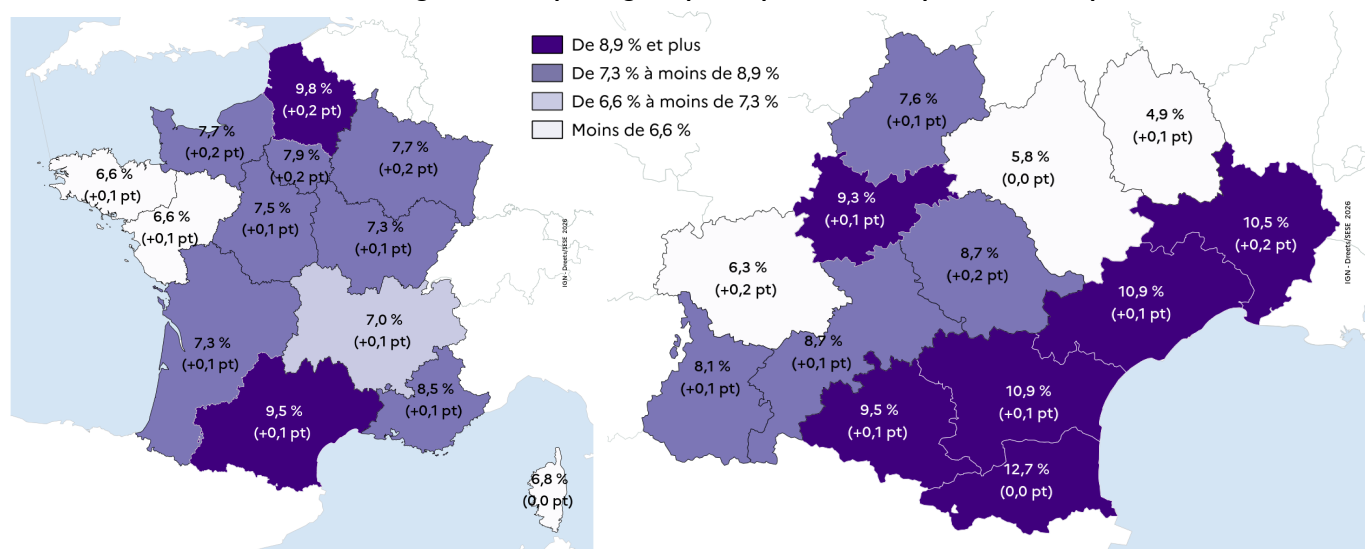
CHÔMAGE

chée par le chômage, derrière les Hauts-de-France (9,8 %) et devant Provence-Alpes-Côte-d'Azur (8,5 %).

Évolution du taux de chômage en Occitanie et en France métropolitaine



Taux de chômage localisés par région, par département et par zone d'emploi



Source : Insee – Taux de chômages localisés.

À l'échelle départementale, la hausse du chômage est relativement homogène ce trimestre, comprise entre 0,0 et 0,2 point. Les progressions les plus marquées sont observées dans le Tarn, le Gard et le Gers (+0,2 point). À l'inverse, le taux de chômage est stable dans les Pyrénées-Orientales et en Aveyron.

La hausse du chômage concerne toutefois l'ensemble des départements occitans.

Sur un an, le Tarn et le Gard enregistrent également les plus fortes hausses de la région (+0,7 point). L'aug-



Activité partielle : les indemnisations et les nouvelles demandes sont en hausse

Au 1^{er} trimestre 2026, le volume d'heures indemnisées au titre de l'activité partielle est en hausse (+15,3 % en prévision). Sur données partielles, l'industrie, qui représente la moitié des heures indemnisées, enregistre une baisse. À l'inverse, le tertiaire marchand, qui concentre 31 % des heures, augmente ce trimestre.

Sur un an, les heures indemnisées d'activité partielle sont en baisse, en particulier dans le tertiaire marchand et la construction.

L'activité partielle de longue durée (APLD) représente 35 % des heures indemnisées, une part en augmentation par rapport au premier trimestre 2025. L'essentiel de ces heures relèvent de l'APLD rebond (31 % sur 35 %), dont le volume est multiplié par trois ce trimestre. L'ancien dispositif d'APLD, mis en place pendant la crise sanitaire, recule de près de moitié et ne concerne plus que 4 % des heures.

Au 1^{er} trimestre, le nombre de nouvelles demandes d'activité partielle déposées par les entreprises augmente fortement (+88 % sur le trimestre, +20 % sur un an). Ces nouvelles demandes pourront donner lieu à des indemnisations courant 2026, voire au-delà.

Alors que les demandes sur l'ensemble de l'année 2025 étaient en baisse par rapport à 2024, elles repartent à la hausse début 2026. Les difficultés conjoncturelles restent le premier motif de nouvelles demandes, en hausse de 77 %.

Les destructions d'emploi diminuent

Au premier trimestre 2026, les procédures collective (plans de sauvegarde de l'emploi, ruptures conventionnelles collectives et licenciements économiques collectifs) concernent 1 950 emplois en Occitanie. Ce nombre est en baisse de 7,9 % par rapport au premier trimestre 2025 (190 emplois de moins).

Au 1^{er} trimestre 2026, une quarantaine d'établissements est concernée par le déclenchement d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), impactant plus de 430 salariés. Parmi eux, 85 % concernent le tertiaire marchand.

Au cours des 12 derniers mois, le nombre d'établissements concernés par un PSE augmente (+52,9 %), mais le nombre de salariés est stable (-2,6 %).

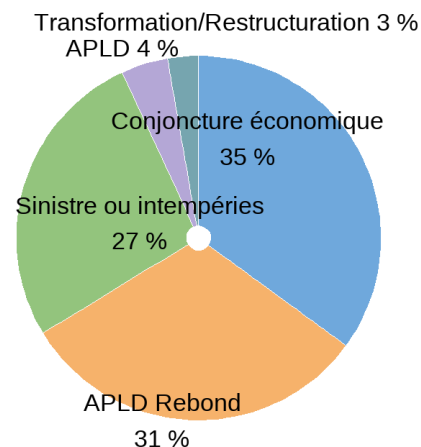
Par ailleurs, douze établissements sont concernés par une rupture conventionnelle collective (RCC), soit 80 salariés au cours de ce trimestre. Sur un an, plus de 323 emplois sont affectés par ce type de procédure, une baisse de 26,1 % par rapport à l'année précédente.

Enfin, les licenciements économiques hors PSE concernent 1 440 salariés ce trimestre dans 325 établissements. Sur un an, ils sont en hausse (+18,8 % en Occitanie, contre +9,8 % en France métropolitaine).

Indemnisation d'activité partielle en Occitanie au 1^{er} trimestre 2026

	Indemnisations d'activité partielle (prévision)	Évolution trimestrielle (prévision)	Évolution annuelle (prévision)	Évolution / T1 2019 (prévision)
Établissements	300	+30,2 %	+8,0 %	-36,8 %
Salariés	2 300	+10,6 %	-15,4 %	-25,1 %
Heures	233 850	+15,3 %	-1,0 %	-14,5 %
Montants	2 204 710	+12,7 %	+1,5 %	+5,6 %

Répartition des heures indemnisées



Source : Dares – Agence des services de paiement, données provisoires arrêtées au 08/06/2026. Les volumes indemnisés sont issus de données incomplètes, tous les employeurs n'ayant pas encore transmis leur demande d'indemnisation. Les évolutions sont des prévisions : elles sont corrigées par un coefficient de complétion mesuré pour le même trimestre de l'année précédente.

Nombre d'établissements et de salariés impactés par un PSE, une RCC ou un licenciement économique collectif au cours des 4 derniers trimestres

	PSE		RCC		Licenciements économiques	
	Établissements	Salariés	Établissements	Salariés	Établissements	Salariés
T1 2026	42	431	12	80	325	1442
T4 2025	49	735	6	220	391	1561
T3 2025	101	421	7	23	314	1452
T2 2025	94	1130	0	0	324	1380
Total Occitanie (année glissante)	286	2717	25	323	1354	5835
Évolution Occitanie	+52,9 %	-2,6 %	-13,8 %	-26,1 %	+6,3 %	+18,8 %
Total France métropolitaine (année glissante)	3839	51888	516	8370	12690	56204
Évolution France métropolitaine	+41,5 %	-3,6 %	+69,2 %	+6,3 %	+4,6 %	+9,8 %

Source : DGEFP – RupCo .

Note : Les licenciements économiques collectifs sont hors PSE.

DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

Augmentation des créations d'entreprises

Ce trimestre, 28 480 entreprises ont été créées en Occitanie, soit une hausse de 6,1 % par rapport au trimestre précédent. Sur un an, le nombre de créations reste orienté à la hausse (+10,6 %), contre +13,5 % en France métropolitaine.

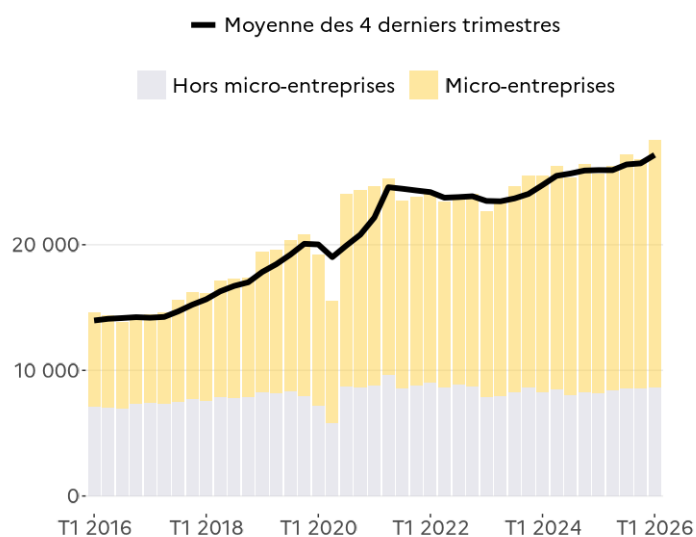
Les créations de micro-entreprises sont en augmentation de 8,2 %, tandis que les créations d'entreprises classiques progressent plus modérément, à 1,5 %. Sur un an, les créations de micro-entreprises sont en hausse (+12,9 %), comme les créations d'entreprises traditionnelles (+5,6 %).

Les services, qui concentrent près de six créations sur dix ce trimestre, enregistrent une progression des créations de micro-entreprises (+9,2 %), tandis que les créations hors micro-entreprises reculent légèrement (-0,8 %). Dans les secteurs du commerce, des transports et de l'hébergement-restauration, qui représentent un quart des créations, les créations augmentent de 2,2 % pour les micro-entreprises et de 3,7 % pour les autres entreprises.

L'industrie affiche également une hausse des créa-

tions, de 13,2 % pour les micro-entreprises et de 7,2 % pour les entreprises classiques. Enfin, dans la construction, les créations progressent de 18,1 % pour les micro-entreprises et de 4,9 % pour les autres.

Évolution du nombre de créations d'entreprises jusqu'au 1^{er} trimestre 2026 en Occitanie



Source : Insee – SIDE (Système d'Information de la Démographie des Entreprises)



Créations d'entreprises au 1^{er} trimestre 2026 en Occitanie par type d'entreprise

	Créations d'entreprises au T1 2026	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Part
Micro-entreprises	19 810	+8,2 %	+12,9 %	70 %
Hors micro-entreprises	8 670	+1,5 %	+5,6 %	30 %
Total Occitanie	28 480	+6,1 %	+10,6 %	100 %
Total France métropolitaine	304 440	+4,5 %	+13,5 %	/

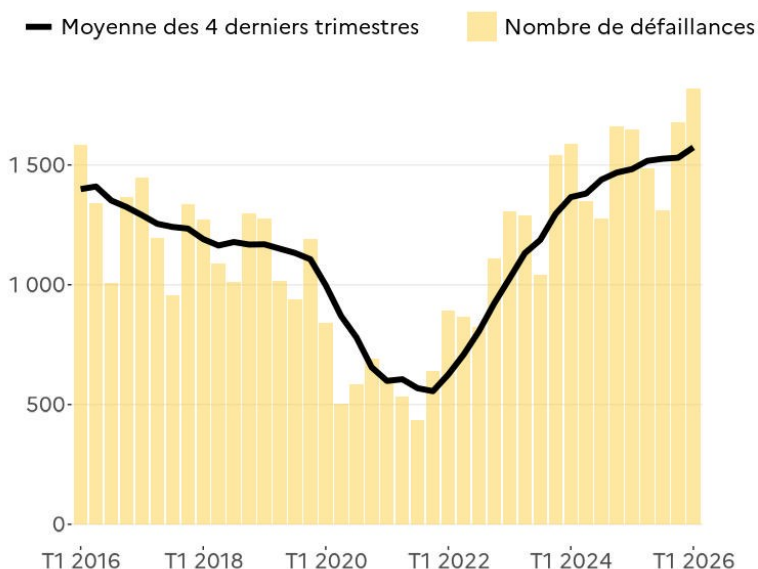
Source : Insee – Système d'information de la démographie des entreprises (Side),
Données corrigées des variations saisonnières.

Les défaillances d'entreprises repartent à la hausse

Au 1^{er} trimestre 2026, 1 820 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie, un chiffre en augmentation par rapport au 1^{er} trimestre 2025 (+10,6 % en Occitanie, contre +7,6 % au national).

Le nombre de défaillances augmente sur un an dans le tertiaire marchand (+12,5 %), dans le tertiaire non-marchand (+19,2 %), dans la construction (+12,0 %) et diminue dans l'industrie (-18,9 %).

Évolution des défaillances d'entreprises jusqu'au 1^{er} trimestre 2026 en Occitanie



Source : Banque de France – DIREN – Entreprises

Défaillances par secteur au 1^{er} trimestre 2026 en Occitanie

Secteur d'activité	Nombre de défaillances	Évolution annuelle	Part
Agriculture	60	+10,3 %	4 %
Construction	390	+12,0 %	22 %
Industrie	100	-18,9 %	5 %
Tertiaire marchand	1 090	+12,5 %	60 %
Tertiaire non-marchand	180	+19,2 %	10 %
Total Occitanie	1 820	+10,6 %	100 %
Total France métropolitaine	18 870	+7,6 %	/

Source : Banque de France – DIREN – Entreprises

Contexte international et national

Au premier trimestre 2026, l'économie mondiale reste bien orientée. Le commerce mondial progresse fortement, grâce aux échanges de biens technologiques liés au développement de l'intelligence artificielle. La croissance reste forte aux États-Unis et en Asie, tandis que la zone euro poursuit une progression modérée. Toutefois, le déclenchement du conflit en Iran et la hausse des cours du pétrole constituent de nouveaux facteurs d'incertitude. Leur impact demeure néanmoins plus limité que celui observé en 2022 lors de l'invasion de l'Ukraine. L'inflation repart à la hausse dans les principales économies avancées, pesant sur le pouvoir d'achat des ménages et les perspectives de consommation.

En France, l'activité recule légèrement au premier trimestre 2026, sous l'effet du repli de la construction, tandis que l'industrie poursuit son expansion, notamment dans le naval et l'aéronautique. L'inflation accélère sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie. Dans ce contexte, la consommation des ménages demeure peu dynamique et l'investissement limité. Le commerce extérieur constitue le principal soutien de la croissance. Cette croissance se ferait toutefois sans emploi : les embauches pâtissent de l'atonie des secteurs tournés vers la demande intérieure et l'industrie ayant peu besoin de main d'œuvre supplémentaire. L'emploi salarié privé recule, les embauches ralentissent et le nombre d'alternants diminue dans le contexte d'un nouveau recul sur les aides à l'embauche. Malgré la progression de l'emploi public et non salarié, la hausse tendancielle de la population active mènerait à la remontée du taux de chômage qui atteindrait 8,4 % fin 2026.

[Note de conjoncture nationale, Insee Conjoncture, juin 2026](#)

[Note de conjoncture régionale, Insee Conjoncture Occitanie, 1er trimestre 2026](#)

DÉFINITIONS

Dans les **estimations d'emploi** coproduites par l'Insee, la Dares et l'Acoss, l'**emploi intérimaire** est regroupé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Le Sese Occitanie réaffecte ces emplois au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires.

Le **dispositif d'activité partielle** permet à un employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. Il peut cependant être demandé pour d'autres motifs : difficultés économiques, événement climatique, épidémie de grippe aviaire etc...

Un nouveau dispositif d'activité partielle de longue durée dit « rebond » est mis en place en 2025 pour accompagner les entreprises confrontées à une réduction d'activité durable qui n'est pas de nature à compromettre leur pérennité. Les nouvelles demandes ne peuvent plus être déposées depuis le 28 février 2026, mais les indemnisations pour ce motif peuvent se dérouler jusqu'en 2028.

Le **taux de recours à l'intérim** est le nombre d'emplois intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre d'emplois total.

La **déclaration préalable à l'embauche** est une procédure obligatoire et nominative qu'un employeur doit effectuer auprès de l'URSSAF dans les 8 jours précédant l'embauche d'un salarié.

Le **taux de chômage localisé** est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de France Travail. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union Européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débiter dans les trois mois suivants.

La définition de **demandeur d'emploi** de France Travail ne correspond pas à celle du Bureau International du Travail (BIT), de ce fait les évolutions de la demande d'emploi et du taux de chômage peuvent parfois différer.

Une entreprise est en situation de **défaillance** ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation.

Le **plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)** est un dispositif qui prévoit diverses mesures dans le but d'éviter ou de limiter les licenciements pour motif économique dans une entreprise. Un PSE est obligatoire pour toute entreprise de 50 salariés ou plus prévoyant de licencier au moins 10 salariés dans une période de 30 jours consécutifs.

Une **rupture conventionnelle collective (RCC)** permet à un employeur et à plusieurs salariés en CDI de convenir d'un commun accord des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie. Toutes les entreprises ont la possibilité de conclure un accord de RCC quels que soient leur effectif et le nombre de ruptures envisagées.

Un **licenciement économique** est effectué par un employeur à la suite de difficultés économiques ou d'une réorganisation de l'entreprise.

Directeur de publication : **Julien TOGNOLA**

Réalisation : **Service Études, Statistiques, Évaluation (SESE)**

Auteur : Fabien Steinmetz (drees-oc.statistiques@drees.gouv.fr)

1 Place Émile Blouin — CS 90007 — 31952 Toulouse cedex 9

